



DOCUMENTS REQUIS POUR LES VENTES ARQANA

DOCUMENTS OBLIGATOIRES IDENTITE / PROPRIETE	Foal	Yearling	Breeze Up	Store 2 & 3	Jument vide / sortant de l'entraînement	Jument Pleine	Cheval à l'entraînement (M. H. ou F.)
Document d'accompagnement validé ⁽¹⁾	X	X	X	X	X	X	X
Certificat sanitaire de l'effectif (moins de 8 jours)	X	X	X	X	X	X	X
Carte d'immatriculation / Certificat de vente IFCE ⁽²⁾	X	X	X	X	X	X	X
Certificat + Attestation de saillie + Déclaration de naissance						X	

DOCUMENTS SANITAIRES OBLIGATOIRES	Foal	Yearling	Breeze Up	Store 2 & 3	Jument vide / sortant de l'entraînement	Jument Pleine	Cheval à l'entraînement (M. H. ou F.)
Vaccination contre la grippe ⁽³⁾ (protocole complet)	X	X	X	X	X	X	X
Vaccination contre la rhinopneumonie ⁽³⁾ (protocole complet)	X	X	X	X	X	X	X
Résultat négatif du test de Coggins (moins de 30 jours) (EIA)	X	X	X	X	X	X	X
Résultat du test d'Artérite Virale ⁽⁴⁾ (moins de 30 jours) (EVA)					X	X	X
Résultats de tests de métrite contagieuse <i>Taylorella Equigenitalis</i> uniquement, et par culture. (Moins de 30 jours) ⁽⁵⁾ 2 sites : Prélèvements Sinus + Fosse clitoridiens					X	X	

DOCUMENTS SANITAIRES VIVEMENT RECOMMANDES	Foal	Yearling	Breeze Up	Store 2 & 3	Jument vide / sortant de l'entraînement	Jument Pleine	Cheval à l'entraînement (M. H. ou F.)
Test de la piroplasmose IFAT + Elisa ⁽⁶⁾ (moins de 30 jours) (<i>Theileria equi</i> & <i>Babesia caballi</i>)	X	X	X	X	X	X	X
Examen gynécologique de vente					X		X (uniquement F.)
Certificat de gestation datant de moins de 8 jours						X	
Dossier vétérinaire à charger sur le REPOSITORY	34 clichés + endoscopie	34 clichés + endoscopie	36 clichés + endoscopie	36 clichés + endoscopie			36 clichés + endoscopie

⁽¹⁾ Voir instructions générales page 2 du document d'accompagnement, cela ne concerne que les naissances françaises.

⁽²⁾ Pour les chevaux ayant une carte à l'IFCE, ou non éditée, merci de nous adresser une confirmation écrite.

⁽³⁾ Vaccinations contre la grippe et la rhinopneumonie conforme à l'article 135 du code des courses (les vaccinations font l'objet d'un contrôle lors des ventes).

⁽⁴⁾ Le test de l'Artérite virale est obligatoire pour tous les chevaux (m. h. ou f.) susceptibles d'être exportés vers certains pays notamment : le Maroc, la Tunisie, la Turquie ...

⁽⁵⁾ Les résultats des tests de métrite de la saison de monte sont acceptés pour la vente d'été.

⁽⁶⁾ Le test de piroplasmose est particulièrement recommandé pour les chevaux susceptibles d'être exportés vers les Etats-Unis, l'Australie, le Japon, la Russie, l'Inde, la Turquie, la Tunisie...